

Informations de base	
2016/2248(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport annuel sur la gouvernance du marché unique dans le cadre du Semestre européen 2017 Subject 2 Marché intérieur, marché unique	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	LÓPEZ-ISTÚRIZ WHITE Antonio (PPE)	13/07/2016
		Rapporteur(e) fictif/fictive WESTPHAL Kerstin (S&D) CZESAK Edward (ECR) HYUSMENOVA Filiz (ALDE)	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	3515	2017-01-27
	Affaires économiques et financières ECOFIN	3506	2016-12-06
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	BIENKOWSKA Elżbieta	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
06/10/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/12/2016	Débat au Conseil		
26/01/2017	Vote en commission		
27/01/2017	Débat au Conseil		
01/02/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0016/2017	Résumé
14/02/2017	Débat en plénière		

15/02/2017	Décision du Parlement	T8-0040/2017	Résumé
15/02/2017	Résultat du vote au parlement		
15/02/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2248(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	IMCO/8/08011

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE592.332	20/10/2016	
Amendements déposés en commission		PE594.069	16/11/2016	
Amendements déposés en commission		PE595.422	30/11/2016	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0016/2017	01/02/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0040/2017	15/02/2017	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2017)358		31/08/2017	

Rapport annuel sur la gouvernance du marché unique dans le cadre du Semestre européen 2017

2016/2248(INI) - 01/02/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs a adopté un rapport d'initiative d'Antonio LÓPEZ-ISTÚRIZ WHITE (PPE, ES) sur le rapport annuel sur la gouvernance du marché unique dans le cadre du Semestre européen 2017.

L'environnement de l'Union européenne en mutation est un défi permanent pour le marché unique qui doit s'adapter. Les niveaux d'investissement inadéquats et les obstacles sur les marchés de produits et services entravent la productivité et la compétitivité de l'économie européenne.

Le Semestre européen vise à améliorer la coordination des politiques économiques et budgétaires dans l'ensemble de l'Union afin de renforcer la stabilité, de favoriser la croissance et l'emploi ainsi que d'accroître la compétitivité.

Renforcer le pilier du Semestre européen consacré au marché unique : les députés ont réaffirmé que le marché unique constituait l'un des fondements de l'Union et qu'il formait l'épine dorsale des économies des États membres et du projet européen. Il demeure toutefois fragmenté et insuffisamment mis en place, et son fort potentiel de croissance, d'innovation et de création d'emplois est encore largement inexploité.

La Commission est appelée à assurer **l'achèvement de toutes les dimensions du marché unique**, y compris les biens, les services, les capitaux, les transports ainsi que le secteur numérique.

Les députés ont plaidé pour **la création d'un véritable pilier consacré au marché unique, avec une dimension sociale, dans le cadre du Semestre européen**. Ce pilier devrait permettre d'évaluer régulièrement la gouvernance du marché unique au moyen de contrôles de conformité systématiques des législations nationales.

À cet égard, la Commission est également invitée à :

- effectuer un suivi systématique de la mise en œuvre et du respect des règles du marché unique par l'intermédiaire des recommandations par pays ;
- faire rapport à commission compétente du Parlement sur les mesures mises en place afin d'assurer l'avancée de la mise en œuvre des recommandations par pays et sur les progrès déjà réalisés ;
- faire rapport au Parlement sur les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre des recommandations par pays liées au fonctionnement du marché unique.

Exploiter le potentiel du marché unique dans les secteurs clés de croissance : le rapport note que si les obstacles tarifaires directs au sein du marché unique ont été éliminés, **un grand nombre d'obstacles non tarifaires subsiste** sous diverses formes. Le renforcement du marché unique requiert une action urgente tant au niveau de l'UE qu'au niveau national pour faire face aux obstacles non tarifaires inutiles.

En outre, les **obstacles liés à la libre prestation de services** constituent une source de préoccupation particulière car ils entravent avant tout l'activité transfrontalière des petites et moyennes entreprises, qui sont un moteur du développement de l'économie de l'Union.

La Commission est invitée à :

- présenter rapidement les **propositions concrètes** liées à l'application des règles du marché unique (par exemple, création d'un système de TVA simple, moderne et plus étanche à la fraude) ;
- veiller à ce que les règles de l'Union en matière de passation des **marchés publics** soient appliquées en temps utile ;
- agir fermement **contre tout protectionnisme** de la part des États membres ;
- promouvoir le marché unique numérique ;
- présenter une proposition en vue de la révision du règlement sur la **reconnaissance mutuelle**, qui devrait donner aux entreprises un droit effectif à la libre circulation, au sein de l'Union européenne, des produits qui sont légalement commercialisés dans un État membre ;
- promouvoir sa vision d'un **système de normalisation européen** cohérent et unique qui s'adapte à un environnement en mutation, soutienne des politiques multiples et apporte des avantages aux consommateurs et aux entreprises ;
- améliorer la gouvernance du marché unique en mettant au point un ensemble d'outils analytiques permettant de mieux mesurer sa performance économique et réglementaire dans le cadre du pilier du semestre européen qui lui est consacré.

Sur un plan général, les députés ont demandé **la mise en application du cadre de gouvernance** du marché unique ainsi que le renforcement du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre et de l'application correctes, rapides et effectives des règles du marché unique.

La Commission est invitée à :

- faire précéder chaque initiative législative par une **analyse d'impact** qui prenne en compte les conséquences de l'acte sur l'environnement des entreprises dans tous les États membres ;
- poursuivre rigoureusement ses actions dans le domaine de l'application intelligente et d'une culture de la conformité ;
- renforcer le **mécanisme de surveillance du marché** afin de détecter les produits dangereux et non conformes et de les retirer du marché unique.

Enfin, les députés ont souligné l'importance de la contribution de la Commission et de sa coopération avec les États membres pour **l'amélioration de la transposition, de la mise en œuvre et de l'application** de la législation relative au marché unique. Dans ce contexte, ils ont insisté sur la nécessité de poursuivre l'action au niveau national, y compris en vue d'alléger la charge administrative et en évitant d'introduire des exigences supplémentaires lors de la transposition des directives dans le droit national («surréglementation»).

Rapport annuel sur la gouvernance du marché unique dans le cadre du Semestre européen 2017

2016/2248(INI) - 15/02/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 568 voix pour, 122 contre et 1 abstention, une résolution sur le rapport annuel sur la gouvernance du marché unique dans le cadre du Semestre européen 2017.

Le Semestre européen vise à améliorer la coordination des politiques économiques et budgétaires dans l'ensemble de l'Union afin de renforcer la stabilité, de favoriser la croissance et l'emploi ainsi que d'accroître la compétitivité. Pour que le Semestre européen parvienne à favoriser la croissance économique et à stabiliser les économies, il devrait également englober le marché unique qui est l'une des pierres angulaires de l'Union et l'une de ses principales réussites.

Renforcer le pilier du Semestre européen consacré au marché unique : les députés ont constaté que le marché unique demeurait fragmenté et insuffisamment mis en place et que son fort potentiel de croissance, d'innovation et de création d'emplois était encore largement inexploité. Ils ont invité la Commission à assurer **l'achèvement de toutes les dimensions du marché unique**, y compris au niveau des biens, des services, des capitaux, de la main-d'œuvre, de l'énergie, du transport et du secteur numérique.

Le Parlement a réitéré son appel en faveur de la **création d'un pilier solide consacré au marché unique** avec une dimension sociale dans le cadre du Semestre européen, comprenant un système de suivi régulier et le recensement des obstacles au marché unique propres à chaque pays. Ce pilier permettrait **d'évaluer régulièrement la gouvernance du marché unique** au moyen de contrôles systématiques des législations nationales.

La Commission a été invitée à **faire rapport au Parlement** sur les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre des recommandations par pays liées au fonctionnement du marché unique. Les députés ont également jugé nécessaire de renforcer l'appropriation de ces recommandations par les parlements nationaux.

Exploiter le potentiel du marché unique dans les secteurs clés de croissance : le Parlement a noté que si les obstacles tarifaires directs au sein du marché unique avaient été éliminés, **un grand nombre d'obstacles non tarifaires subsiste** sous diverses formes. Le renforcement du marché unique exige une action urgente tant au niveau de l'UE qu'au niveau national pour faire face aux obstacles non tarifaires inutiles de façon compatible avec la promotion des normes sociales, environnementales et en matière de protection des consommateurs.

En outre, les **obstacles liés à la libre prestation de services** constituent une source de préoccupation particulière car ils entravent avant tout l'activité transfrontalière des petites et moyennes entreprises, qui sont un moteur du développement de l'économie de l'Union.

La Commission a été invitée à :

- garantir les conditions les plus propices possibles au développement et à la prospérité de **l'économie collaborative** ;
- présenter rapidement les **propositions concrètes** liées à l'application des règles du marché unique (par exemple, création d'un système de TVA simple, moderne et plus étanche à la fraude) ;
- veiller à ce que les règles de l'Union en matière de passation des **marchés publics** soient appliquées en temps utile ;
- agir fermement **contre tout protectionnisme** de la part des États membres ;
- promouvoir le **marché unique numérique** ;
- présenter une proposition en vue de la révision du règlement sur la **reconnaissance mutuelle**, qui devrait donner aux entreprises un droit effectif à la libre circulation, au sein de l'Union européenne, des produits qui sont légalement commercialisés dans un État membre ;
- promouvoir sa vision d'un **système de normalisation européen** cohérent et unique qui s'adapte à un environnement en mutation, soutienne des politiques multiples et apporte des avantages aux consommateurs et aux entreprises.

Renforcer la gouvernance : le Parlement a demandé à la Commission d'améliorer la gouvernance du marché unique en mettant au point un **ensemble d'outils analytiques** permettant de mieux mesurer sa performance économique et réglementaire dans le cadre du pilier du semestre européen qui lui est consacré. Il a demandé **la mise en application du cadre de gouvernance** du marché unique ainsi que le renforcement du suivi de la mise en œuvre des règles du marché unique.

La Commission a été invitée à :

- faire précéder chaque initiative législative par une **analyse d'impact** qui prenne en compte les conséquences de l'acte sur l'environnement des entreprises dans tous les États membres ;
- poursuivre avec rigueur ses actions dans le domaine du contrôle de l'application des règles et d'une culture du respect de celles-ci ;
- renforcer le **mécanisme de surveillance du marché** afin de détecter les produits dangereux et non conformes et de les retirer du marché unique.

Enfin, les députés ont souligné l'importance de la contribution de la Commission et de sa coopération avec les États membres pour **l'amélioration de la transposition, de la mise en œuvre et de l'application** de la législation relative au marché unique. Dans ce contexte, ils ont insisté sur la nécessité de poursuivre l'action au niveau national, y compris en vue d'alléger la charge administrative et en évitant d'introduire des exigences supplémentaires lors de la transposition des directives dans le droit national («surréglementation»).